



CONTRAT D'ABONNEMENT aux services de l'Eau et de l'Assainissement (Nouveaux abonnés)

1. ADRESSE DE L'HABITATION (ou DE L'IMMEUBLE ou DU LIEU) concerné par la souscription de contrat d'abonnement

Commune :		Code postal :
N° :	Rue :	
Complément d'adresse :		
N° immeuble :		N° logement / appartement :

2. CONTRACTANT = REDEVABLE = ADRESSE D'ENVOI DES FACTURES (si vous n'êtes pas l'occupant, complétez le 4.)

Agissant en qualité de : propriétaire locataire autre :
si vous n'êtes pas propriétaire, précisez les coordonnées de votre propriétaire au 3. succession ou ayant droit (poursuite abonnement initial, pas de frais d'ouverture)

Cas 1 : vous êtes un particulier

<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	NOM :	Prénom :
Date de naissance :		Lieu de naissance :

Le cas échéant, cocontractant :

<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	NOM :	Prénom :
Date de naissance :		Lieu de naissance :

Adresse = adresse d'envoi des factures

N° :	Rue :
Complément d'adresse :	
Code postal :	Commune :

Coordonnées : (recommandé en cas de problème : fuites,...)

Téléphone fixe :	Téléphone mobile :
e-mail :	

Cas 2 : vous n'êtes pas un particulier

Nature juridique :	<input type="checkbox"/> Collectivité territoriale / EPL / EPS
<input type="checkbox"/> Société	<input type="checkbox"/> État ou organisme d'État
<input type="checkbox"/> Artisan / Commerçant / Agriculteur	<input type="checkbox"/> Établissement public national
<input type="checkbox"/> Association	
Raison sociale :	
SIRET (obligatoire) :	(14 chiffres) _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Représenté par :

<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	NOM :	Prénom :
Qualité :		

Adresse = adresse d'envoi des factures :

N° :	Rue :
Complément d'adresse :	
Code postal :	Commune :

Contact :

<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	NOM :	Prénom :
Qualité :		
Téléphone :	e-mail :	

3. PROPRIÉTAIRE (si différent du redevable décrit au 2.)

<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	NOM :	Prénom :
N° :	Rue :	
Complément d'adresse :		
Code postal :	Commune :	
Téléphone :	e-mail :	

Tournez S.V.P.

4. OCCUPANT (si différent du redevable décrit au 2.)

<input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> M.	NOM :	Prénom :
Téléphone :	e-mail :	

5. RELEVÉ DU COMPTEUR D'EAU effectué lors de l'état des lieux d'entrée / ou lors de l'acquisition du bien

N° de série du compteur :	
Date du relevé :	index : (chiffres noirs) <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

6. CARACTÉRISTIQUES DU CONTRAT D'ABONNEMENT

Le branchement d'eau dessert : COCHER LA CASE

- une maison individuelle à usage d'habitation
- un immeuble collectif à usage d'habitation
 - le présent contrat concerne :
 - le compteur principal (général) de l'immeuble
 - un compteur secondaire (divisionnaire)
- un immeuble à usage de bureaux ou commerce
- un jardin / espace vert (usage d'arrosage)
- un usage agricole de type élevage
- un autre usage agricole : précisez :
.....
- une autre activité : précisez l'activité :
.....

Mode d'assainissement : COCHER LA CASE

- Assainissement collectif** (La propriété est desservie par un réseau d'assainissement collectif)
Votre propriété est-elle concernée par le rejet d'eau dans l'assainissement collectif provenant d'un puit ou d'un dispositif de récupération des eaux de pluie ?
 - oui
 - non
- Assainissement non collectif** (La propriété n'est pas desservie par un réseau d'assainissement collectif et relève du SPANC ; elle est équipée d'une installation d'assainissement non collectif). Ce service est géré par la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vacon
- Sans assainissement** (usage d'arrosage ou usage agricole)

7. SIGNATURE DU CONTRAT D'ABONNEMENT

<input checked="" type="checkbox"/> Je reconnais avoir pris connaissance et accepter le Règlement du Service Public de l'Eau Potable, et le Règlement du Service Public de l'Assainissement <u>Collectif</u>	
<input checked="" type="checkbox"/> Je reconnais avoir pris connaissance des tarifs en vigueur, notamment des frais d'accès au service, et des informations générales précontractuelles, annexés à ce formulaire.	
Date d'exécution du contrat : <input checked="" type="checkbox"/> à la date de mise en service :	
Date, lieu et signature de l'abonné :	
Date :	<input type="text"/>
À :	<input type="text"/>
Mention manuscrite « bon pour accord » :	<input type="text"/>
Nom, Prénom, qualité :	<input type="text"/>
Signature :	<input type="text"/>
cocontractant	
Mention manuscrite « bon pour accord » :	<input type="text"/>
Nom, Prénom, qualité :	<input type="text"/>
Signature :	<input type="text"/>

8. PIÈCE À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Particuliers : copie de la carte d'identité

Professionnels : copie de l'extrait Kbis daté de moins de 3 mois

Les informations recueillies via ce formulaire, aux fins de gestion de votre abonnement au service de l'eau et de l'assainissement (ouverture d'un abonnement, facturation, gestion des interventions, des compteurs et du réseau, recouvrement), feront l'objet d'un traitement automatisé. Ces informations permettront également à la commune de remettre à jour ses fichiers informatiques concernant la gestion de la population. Ces données seront conservées le temps nécessaire à leur utilisation, dans le respect des durées légales de conservation. Elles sont destinées au Service Eau Assainissement de la commune de Void-Vacon et aux destinataires habilités à en connaître.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 et au règlement n°2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'effacement (dans le respect du cadre légal) et d'opposition au traitement de vos données. Pour faire valoir vos droits, vous pouvez contacter le Maire ou le délégué à la protection des données dpo.informatique@cdq55.fr.

Si vous estimez que vos libertés ne sont pas respectées, vous pouvez déposer une réclamation auprès de la CNIL.

ATTENTION : en cas de déménagement, veuillez à informer le Service Eau Assainissement de votre départ et à demander la résiliation de votre contrat d'abonnement (formulaire à télécharger sur www.void-vacon.fr). En l'absence de démarche de votre part, l'abonnement se poursuivra et les factures continueront de vous être adressées et seront dues.

9. INFORMATIONS GÉNÉRALES PRÉCONTRACTUELLES (article L.111-1 et suivants du Code de la Consommation)

IDENTITÉ DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Commune de VOID-VACON // SIREN 215 505 736 // APE(NAF) 8411Z

✉ 13 rue Notre-Dame - BP 4 – 55190 VOID-VACON // ☎ 03.29.89.81.29 // www.void-vacon.fr

CARACTÉRISTIQUES DU SERVICE

Le Service Eau Assainissement de la commune de VOID-VACON a pour missions :

- **Eau potable** : prélèvement, traitement, transport et distribution d'eau potable ;
- **Assainissement collectif** : collecte, transport et traitement des eaux usées avant rejet au milieu naturel ;

Remarque : l'assainissement non collectif : contrôle des installations d'assainissement non collectif. Ce service est assuré par la Communauté de Communes de Commercy-Void-Vacon

TARIFS

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil Municipal et communiqués lors de la souscription du présent contrat. Ils sont également disponibles sur www.void-vacon.fr et sur demande auprès du Service Eau Assainissement (coordonnées ci-dessus). Les redevances Agence de l'Eau sont fixées par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

FACTURE D'EAU (ET D'ASSAINISSEMENT)

La facture d'eau (et le cas échéant d'assainissement collectif) se compose de :

1. **une partie « DISTRIBUTION DE L'EAU »** comprenant :
 - une part fixe (abonnement) ;
 - une part variable proportionnelle à la consommation (redevance d'Eau) ;
2. **une partie « COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES »** comprenant :
 - une part fixe (abonnement) ;
 - une part variable proportionnelle à la consommation (redevance d'Assainissement) ;
3. **une partie « ORGANISMES PUBLICS »** comprenant :
 - ↳ concernant la **partie « DISTRIBUTION DE L'EAU »** :
 - une redevance « Lutte contre la pollution » proportionnelle à la consommation, reversée à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ;
 - une redevance « Prélèvement sur la ressource en eau » proportionnelle à la consommation, reversée à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ; cette redevance est parfois incluse dans la redevance d'Eau (partie 1) ;
 - ↳ concernant la **partie « COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES »** :
 - une redevance « Modernisation des réseaux de collecte » proportionnelle à la consommation, reversée à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

En savoir plus sur l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse : www.eau-rhin-meuse.fr

CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÉTRACTATION

Lorsque le contrat est conclu à distance (par courrier), l'utilisateur dispose d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation. Pour ce faire, l'utilisateur en informe le Service Eau Assainissement de la Commune en lui adressant une déclaration sur papier libre exprimant sa volonté de se rétracter, en précisant le service concerné (souscription d'abonnement). Il n'a pas à motiver sa décision.

Pour assurer la continuité du service et éviter une interruption dans la fourniture d'eau, l'utilisateur peut demander expressément l'exécution anticipée du contrat.

Cependant, l'utilisateur qui souhaite exercer son droit de rétractation, alors que l'exécution du contrat a commencé, sera tenu au paiement des montants correspondants au service fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter (date du contact direct, mail ou cachet de la poste faisant foi).

CONDITIONS ET MODALITÉS DE RÉSILIATION

L'abonné peut demander à tout moment la résiliation de son contrat d'abonnement. Pour ce faire, l'utilisateur adresse au Service Eau Assainissement un formulaire de résiliation dûment complété et signé. Une facture de solde sera établie à l'abonné sortant au regard de l'index relevé, et le nouvel occupant deviendra le nouveau titulaire de l'abonnement.

En cas de litige sur la date et/ou de l'index de la consommation relevée en sortie des lieux, un document justificatif sera à fournir au Service Eau Assainissement (état des lieux, actes de vente...).

MÉDIATEUR

En cas de différend au cours de l'exécution du contrat, après avoir épuisé les voies de recours internes du service, tout usager ou ayant droit du service peut saisir par écrit le Médiateur de l'Eau de la Commune de VOID-VACON à l'adresse suivante : ✉ Médiation de l'Eau - BP 40 463 - 75366 PARIS Cedex 08 - En savoir plus sur la médiation de l'eau : www.mediation-eau.fr.

TARIFS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2020
 Conformément à la délibération n°19-42 du conseil municipal du 12 novembre 2019

TARIFS HT DU SERVICE DE L'EAU POTABLE (se référer aux articles du règlement de service de l'eau potable)

PRESTATIONS	Tarifs HT au 1er janvier 2020
Facturation au m3	
Eau : part variable	1,30 €
Redevance pour la préservation des ressources en eau (afin de payer la taxe à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sur le volume prélevé)	0,095 €
Abonnement semestriel	
Abonnement compteur : part fixe	11,00 € /semestre
Prestations et interventions diverses	
Ouverture simple d'abonnement (frais d'accès au service - branchement en service) - art 21.2.1 et 23 du règlement	0,00 €
Ouverture complète d'abonnement avec mise en service) - art 7 et 21.2.2 du règlement	20,00 €
Résiliation simple d'abonnement (branchement en service) - art 27.3.1 du règlement	0,00 €
Résiliation complète d'abonnement avec cessation de fourniture d'eau ou fermeture du branchement - art 11 et 27.3.2 du règlement	20,00 €
Suspension provisoire de fourniture d'eau, comprenant la fermeture et la réouverture du branchement par le Service de l'Eau - L'abonnement est maintenu - art 25 du règlement	
Pendant les jours et heures ouvrées	20,00 € / par intervention
En astreinte (hors jours et heures ouvrés)	40,00 € / par intervention
Ouverture ou fermeture partielle du branchement suite à infraction ou défaut de paiement art 16.1 et 51 du règlement	20,00 €
Frais de dossier pour l'individualisation de contrats d'abonnement en habitat collectif - art 30.8 du règlement	70,00 €
Relevé intermédiaire de compteur ou contrôle visuel du compteur - art 16-2 du règlement	0,00 €
Etalonnage compteur par un organisme agréé - art 17.3 du règlement	Au réel
Modification du branchement existant (sous réserve d'acceptation par le Service de l'Eau) art 9 du règlement	Au réel
Remplacement du compteur (destruction ou détérioration du compteur - demande de l'utilisateur) - art 15.2 et 15.3 du règlement	Au réel
Réparation du branchement notamment suite à by-pass du compteur, intervention sur le réseau public (faute de l'utilisateur) art 8.1	Au réel
Forfait pour prélèvement d'eau frauduleux sur poteau incendie - art 28.1 du règlement	400,00 €
Prélèvement d'eau autorisé sur poteau incendie - art 28.2 du règlement	50,00 € + consommation m3 au tarif en vigueur
Frais en cas de détérioration des prises d'incendie – art 28-2 du règlement	Au réel
Usage frauduleux de l'eau (sans compteur) – article 5.6 du règlement	Forfait de 50 € + 2m3 par jour au tarif en vigueur
Durée constatée entre la date d'achèvement du branchement et la date du constat de l'infraction par le Service de l'Eau	
Branchements neufs	
Frais de contrôle d'installation privée - art 42 du règlement	20,00 €
Branchement avec regard compteur - art 5 du règlement	Au réel
Frais de dossier pour établissement d'un branchement d'eau - art 5.2 du règlement	0,00 €
Modification aux dispositions arrêtées par le Service de l'Eau (sous réserve d'acceptation par le Service de l'Eau) - art 5.2 du règlement	Au réel

TARIFS HT DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (se référer aux articles du règlement de l'assainissement collectif)

PRESTATIONS	Tarifs HT au 1er janvier 2020
Facturation au m3	
Assainissement collectif : Part variable (sur volume d'eau prélevée et sur volume de toutes autres sources : puits, dispositif de récupération des eaux de pluie)	1,40 €
Abonnement semestriel	
Abonnement compteur : part fixe	25,00 € / semestre
Prestations et interventions diverses	
Remboursement des dépenses pour les travaux sur partie publique du branchement – article 9.4 du règlement	Au réel
Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) – article 23-1 du règlement	80 % du coût réel d'une installation d'épuration individuelle
Pertes occasionnées suite au non-respect du règlement - article 30 du règlement	Au réel

